

AVIS PUBLIC

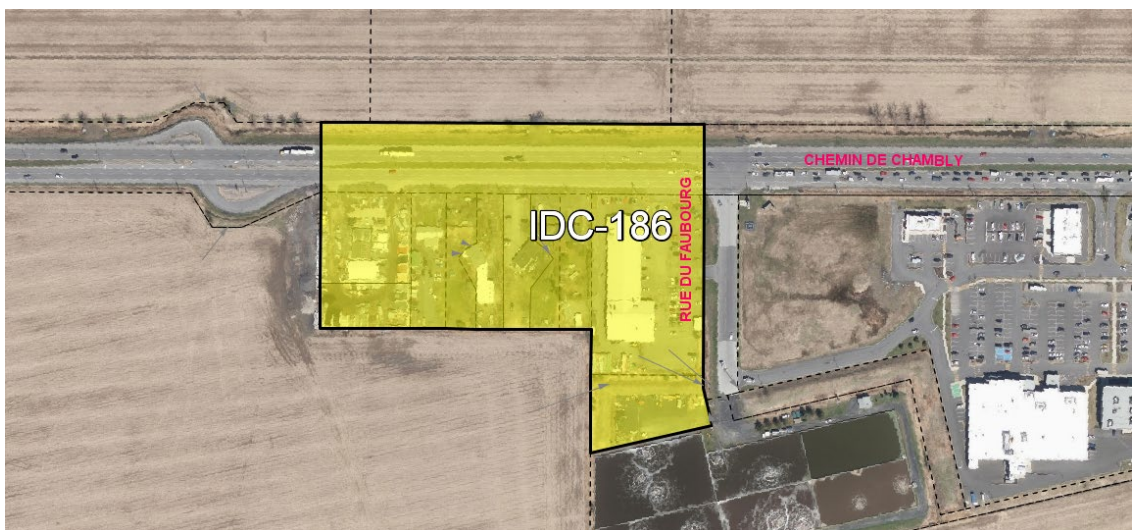
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 483-40-U

Aux personnes et organismes intéressés par le premier projet de règlement de zonage numéro 483-40-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

AVIS public est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le premier projet de règlement de zonage numéro 483-40-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U afin de clarifier sa réglementation relativement aux pipelines ainsi que la notion d'équipement d'utilité publique en remplaçant la notion de « servitude » par celle du tracé identifié au plan d'urbanisme, en plus d'autoriser les usages de type « C-6f Entrepreneurs de la construction et du bâtiment » dans la zone IDC-186.
2. Conséquemment à l'adoption de ce premier projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 janvier 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 1555, rue de l'École à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne désignée par ce dernier, expliquera le premier projet de règlement numéro 483-40-U et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le premier projet de règlement de zonage numéro 483-40-U contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire (article 5 seulement).
4. Le projet de règlement concerne tout le territoire de la Ville de Carignan, à l'exception de l'article 5 qui concerne uniquement la zone IDC-186, laquelle est voisine du Faubourg Carignan sur la route 112 et illustrée sur le plan ci-dessous :



5. Le premier projet de règlement de zonage numéro 483-40-U peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville dans la section « Avis publics » ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 8 décembre 2025.

Donné à Carignan, ce 8 décembre 2025

Ève Poulin, avocate
Greffière